

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

**PROMOTION INTERNE**

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS  
DES ATTACHES TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, articles 5 - 1er et 2ème alinéas - et 6 -alinéa 1er - ,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 12 recrutements opérés par les collectivités affiliées au Centre de Gestion dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Considérant que 4 postes sont ouverts,

Vu la demande de réinscription formulée par un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne,

**ARRETE**

Article 1er : La liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial par voie de promotion interne est établie comme suit :

<b>Mme MODDE Lucie</b>	Rédacteur	Communauté d'Agglomération d'EPINAL
<b>M.PERROSE Frédéric</b>	Rédacteur Pal 1 <sup>e</sup> cl	Mairie de MIRECOURT
<b>Mme PETITDIDIER Estelle</b>	Rédacteur Pal 1 <sup>e</sup> cl	Communauté d'Agglomération de SAINT DIE DES VOSGES
<b>Mme TIRLICIEN-JASIAKIEWIETZ Romy</b>	Rédacteur Pal 1 <sup>e</sup> cl	Mairie de NEUFCHATEAU

Article 2 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Au titre de l'année 2023, est réinscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Attaché en 1<sup>ère</sup> réinscription :

<b>Mme DETRIE Catherine</b>	Rédacteur Pal 2e cl	Centre de Gestion des Vosges	<b>Liste d'aptitude du 15/09/2021</b>
-----------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------------------------

Article 3 : La présente liste d'aptitude se substitue à celle établie le 28 juin 2022

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 16 juin 2023  
Le Président,

Michel BALLAND  
Maire honoraire de Girmont